

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 446

présenté par  
M. Ferrand

-----

### ARTICLE 54 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« présentation de cette ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.